



## **TICKET-LOISIRS**

**14 AVRIL 2018 AU 1<sup>ER</sup> MARS 2019**



Une initiative de la Région Île-de-France

Dans le cadre du dispositif ticket-loisirs mis en place par le Conseil Régional d'Île-de-France, l'Île de loisirs de VAIRES-TORCY vous propose les formules « groupes à la journée » suivantes :

### **Mise à disposition de matériel : 1 Ticket loisirs / personne**

✓ **Formule Plage :**

1 accès journée au pôle baignade de Torcy, de 10h à 18h, incluant l'accès aux jeux d'eau  
+ 1h de mise à disposition du terrain de Beach Volley + prêt de ballon

*Offre accessible aux structures franciliennes (minimum 6 pers), du 1er juin au 30 septembre 2018, plage de Torcy.*

✓ **Formule Practice :**

1 carte de 2 sceaux de balles de practice, prêt de club et accès au putting green selon disponibilité, durée 1h30.

*Offre accessible aux structures franciliennes (minimum 2 pers) du 14 avril 2018 au 1er mars 2019, golf de Torcy.*

✓ **Formule Vaires :**

1h de location, au choix parmi : Stand Up Paddle, canoë, kayak ou terrain de tennis, badminton ou squash.

*Offre accessible aux structures franciliennes (minimum 2 pers) du 14 avril 2018 au 1er mars 2019, site de Vaires.*

~ ~ ~

### **Activités encadrées : 2 Tickets loisirs / personne**

✓ **Formule Nautique, Raquette ou Golf :**

1h30 de séance encadrée par un moniteur UCPA agréé, 1 activité au choix parmi :

- Nautique : catamaran, Stand Up Paddle, canoë, kayak, windsurf, aviron ; goélette (accessible au non nageur).

- Raquette : tennis, badminton, squash

- Golf : practice, putting green, parcours

*Offres accessibles aux structures franciliennes composées de 10 à 12 participants par séance.*

*Valable du 14 avril 2018 au 1er mars 2019, horaires selon disponibilité 10h30-12h, 13h30-15h ou 15h-16h30.*

✓ **Formule Poney :**

1h de séance d'initiation encadrée par un moniteur UCPA agréé et l'animateur du groupe

*Offre accessible aux structures franciliennes composées de 6 à 10 participants par séance.*

*Valable UNIQUEMENT PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES, du 14 avril 2018 au 1er mars 2019, horaires selon*

*disponibilité lors de la réservation qui doit être effective à minima 1 mois avant la période de vacances souhaitée.*

*Accès à l'île de loisirs et parking gratuits*

Toutes les formules proposées sont accessibles aux structures franciliennes, en présence d'accompagnateur responsable, sous réserve de disponibilité lors de la réservation.

Les tickets-loisirs peuvent être également utilisés pour le règlement d'autres activités, et notamment de cycles d'activités sportives (5 séances maximum), dans la limite de 2 tickets-loisirs par personne et par jour, selon demande spécifique.

Les organismes ont la possibilité de régler une partie de la prestation par tout autre moyen de paiement.

## Accueil

En arrivant sur l'un des 2 espaces de l'île de loisirs, le responsable du groupe se présente à l'accueil du pôle concerné pour signaler son arrivée et effectuer une ultime vérification du planning de la journée avec le régisseur de site.

## Assurance

L'UCPA SPORT LOISIRS a souscrit une assurance en Responsabilité Civile auprès de la compagnie ASSURINCO pour le compte des personnes participant aux activités encadrées par l'UCPA. L'UCPA ne peut être tenue responsable des accidents ou dommages causés par un participant lors de la pratique sportive non organisée ou non encadrée par l'UCPA.

*Aucune garantie au titre des Accidents Corporels n'est incluse dans le prix de la prestation.*

## Nos coordonnées :

Île de loisirs de Vaires-Torcy

Route de Lagny – 77200 Torcy

Coordonnées pour les demandes de réservation : [contact@vaires-torcy.iledeloisirs.fr](mailto:contact@vaires-torcy.iledeloisirs.fr) / 01.60.93.21.12

## Accès à l'Île de loisirs

### • Par la route

De Paris, prendre l'A4 puis l'A104 direction Roissy-Charles de Gaulle. Sortie n° 10 « Parc de loisirs de Torcy ».

- Pour le golf et l'espace baignade, suivre la direction « Base de loisirs de Torcy ».
- Pour le poney club, continuez direction Vaires sur Marne jusqu'à la première sortie du rond point des cantines (avant de passer la Marne).
- Pour l'Open Nautique, suivre la direction stade olympique d'aviron de Vaires sur Marne.

### • Par les transports

De Paris vous pouvez prendre le train de banlieue à la gare de l'est en direction de Meaux arrêt Vaires-Torcy, puis le Bus n°421 ou 211 en direction de Torcy RER, ARRET « rond point des cantines » pour le site de Torcy et « le canal » pour aller sur le site de Vaires.

## Coordonnées GPS

Plage	48° 52' 05. 55" N 2° 39' 48. 75" E	Golf	48° 51' 55. 74" N 2° 39' 48. 75" E
Poney Club	48° 51' 43. 40" N 2° 38' 57. 33" E	Open Nautique	48° 51' 50. 58" N 2° 38' 08. 41" E





## **DISPOSITIF TICKET-LOISIRS**



### **CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUES AUX FORMULES A LA JOURNEE ET AUX CYCLES D'ACTIVITES SPORTIVES**



**Les tickets-loisirs sont utilisables du 14 avril 2018 au 1<sup>er</sup> mars 2019.** A compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, les tickets des années antérieures ne sont plus valables.

#### **PUBLICS**

Les formules à la journée et les cycles d'activités sont destinés aux jeunes Franciliennes et Franciliens de moins de 18 ans, aux mineurs hospitalisés et leurs accompagnants ainsi qu'aux personnes en situation de handicap, qui effectuent une sortie en groupe organisée par une structure dotée de la personnalité morale, telle que définie dans le règlement d'intervention relatif aux tickets-loisirs de la Région Île-de-France.

#### **RESERVATION ET ANNULATION**

Certaines formules proposées dans les îles de loisirs sont accessibles sans réservation. Pour d'autres, la réservation est obligatoire. Dans ce cas, la réservation doit être impérativement confirmée par courrier adressée à l'île de loisirs, accompagnée des tickets-loisirs correspondant à la formule choisie.

Les tickets-loisirs correspondant à l'effectif du groupe, encadrement compris, doivent parvenir à l'île de loisirs revêtus du cachet de la structure organisatrice, au minimum 72 heures (3 jours ouvrés) avant la date d'arrivée prévue du groupe.

En cas d'annulation de la sortie ou de diminution de l'effectif du groupe à l'initiative de la structure organisatrice et signalés dans un délai inférieur à 48 heures (2 jours ouvrés) avant la date d'arrivée prévue, les tickets-loisirs seront conservés par l'île de loisirs. Toute personne supplémentaire devra s'acquitter sur place des différentes prestations (soit par tickets-loisirs, soit par tout autre moyen de paiement).

#### **ACTIVITES**

L'accompagnateur s'assure de la bonne conduite du groupe dont il a la charge. Il s'engage à respecter et à faire respecter le règlement intérieur et les règlements d'activités de l'île de loisirs. Ces règlements font l'objet d'un affichage à l'accueil de chaque île de loisirs. Leur non-respect entraînera l'annulation de l'activité ou de la sortie dans sa globalité, sans restitution des tickets-loisirs.

Pour les activités non encadrées par le personnel de l'île de loisirs, le groupe est sous l'entière responsabilité de son accompagnateur.

La structure organisatrice est tenue de respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à la qualification et à l'effectif de l'encadrement, à la sécurité et à l'obligation d'assurance de responsabilité civile.

Pour toutes les formules, il est fortement recommandé que l'accompagnateur pratique les activités avec les membres de son groupe. Dans le cas contraire, celui-ci doit obligatoirement être présent lors du déroulement de l'activité.

Les horaires des activités doivent être respectés. En cas de retard, l'accès à l'activité ne sera pas garanti.

Aucun matériel ne pourra être mis à disposition ou rendu en l'absence de l'accompagnateur du groupe. En cas de perte ou de détérioration du matériel mis à disposition, la valeur de réparation ou de remplacement sera facturée à la structure organisatrice de la sortie.



## FICHE DE RESERVATION

(N° )



Demandez la disponibilité de vos créneaux d'activités par mail à [contact@vaires-torcy.iledeloisirs.fr](mailto:contact@vaires-torcy.iledeloisirs.fr)  
Après confirmation par le pôle concerné, nous adresser cette fiche dûment remplie par courrier, accompagnée des tickets-loisirs revêtus du cachet de votre organisme, à l'adresse suivante :

**Île de loisirs de Vaires-Torcy**  
**Service Tickets Loisirs**  
**Route de Lagny – 77200 Torcy**

**Cette fiche doit impérativement nous parvenir avec les tickets-loisirs 72 heures (3 jours ouvrés) avant votre arrivée, sauf précision supplémentaire selon formule.**

N°dossier Région : EX\_ \_ \_ \_ \_ (mention obligatoire)

Structure utilisatrice :  Mairie  Centre de loisirs  Ecole  Association  Autre : .....

Organisme :

Responsable du groupe

Tél :

Mail :

Adresse :

CP :

Ville :

Date de la sortie :

Heure d'arrivée :

Heure de départ :

Nombre d'encadrants :

Effectif global du groupe :

Age moyen du groupe :

### DEMANDE DE RESERVATION VAIRES-TORCY SAISON 2018-2019

Choix Formule	Activité choisie	Date souhaitée	Horaires souhaités	Nbre de jeunes	Nbre accompagnateurs	Tranche d'âge

Informations complémentaires : .....  
.....  
.....

Certifie avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement du ticket-loisirs.

Date, signature et cachet de votre organisme :